Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale 2025-2030
Université de Limoges

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les activités humaines ont déséquilibré les écosystèmes, entraînant des changements climatiques, une perte massive de biodiversité et une dégradation des ressources naturelles. Les conséquences de ces bouleversements sont multiples et interconnectées, affectant tous les aspects de notre vie : de la santé à l'économie, en passant par la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

L'ESR est un acteur majeur pour relever les défis de la transition écologique. Source du savoir et de la transmission de la connaissance pour former les citoyens et acteurs de demain qui seront confrontés à la prise de décisions sur ces enjeux, l'université doit être en mesure de proposer des scenarii de transformation, et de coconstruire des solutions pour relever les défis de la transition.

C'est désormais aussi une obligation règlementaire. En effet, le MESR demande à ce que toutes les universités élaborent un Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale » (DD RSE). L'université de Limoges a fait le choix d'élaborer son SD, appelé « Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale » SD TES, en cette fin d'année 2024 pour :
- répondre à la demande du MESR ;
- proposer une base de travail solide à la prochaine équipe présidentielle qui prendra ses fonctions en janvier 2025 ;
Par ailleurs, ce SD TES doit venir irriguer le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'établissement.

Le SD TES est un document stratégique de pilotage de la transformation, vers une organisation politique et institutionnelle qui intègre la Transition écologique et sociétale. Il a vocation à toucher la totalité de nos activités et à mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire. Le défi est collectif et implique des changements de nos pratiques professionnels et individuelles.
J'ai confiance dans la dynamique engagée et dans le déploiement de ce projet fédérateur

MOT DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

Au travers de ce Schéma Directeur, l'Université de Limoges s'engage résolument vers une Transition écologique et sociétale respectueuse, consciente des enjeux et de la nécessité de changement dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion aux différentes actions engagées depuis plusieurs années. L'ensemble des missions de formation et de recherche se doivent ainsi d'être menées en intégrant cette dimension environnementale et sociale. En effet, les 8 axes stratégiques déclinés en 63 actions décrits dans ce document ont pour vocation d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques mais également les partenaires extérieurs (collectivités, institutions, entreprises privées, etc.). Une organisation structurée avec une planification des actions conjuguée à un mode de pilotage des projets en lien avec la transformation écologique et sociétale sont proposés pour les mener à bien dans les meilleures conditions. Pour l'ensemble de la communauté, le développement d'une culture commune, partagée, pragmatique et objective de cette transition est fondamental et je suis intimement convaincu que l'attractivité de notre université et de ses formations n'en sera que mieux renforcée. Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la cellule TES et des services/composantes/directions qui ont contribué à l'élaboration de ce Schéma Directeur.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Oxfam France la définit ainsi :

« **La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social** qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à **mettre en place un modèle de développement résilient et durable** qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs et elle est liée à un changement complet de modèle de société : **nous devons vivre des transformations à tous les niveaux pour répondre aux enjeux environnementaux.** »

L'Université est un acteur majeur de la transition écologique et sociétale à travers l'ensemble de ses activités. Elle doit améliorer son impact et rendre compte de son utilité sociétale au service du bien commun.

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

En juin 2023, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) demande aux établissements d'enseignement supérieur de **se doter pour fin 2024 d'un Schéma Directeur Développement Durable & Responsabilité Sociale (SD DD&RSE)**. Pour construire ce schéma et produire une stratégie transversale visant à la mise en œuvre d'actions transformantes, le MESR fournit un guide précisant les objectifs attendus (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/schema-directeur-developpement-durable-responsabilite-societale-et-environnementale-sd-ddrse-91289).

En accord avec les recommandations du ministère, **le Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale (SD TES) de l'Université de Limoges se fonde sur la nouvelle circulaire « Services Publics Ecoresponsables » (SPE) de novembre 2023**, liée au Plan de transformation Écologique de l'État.

Le dispositif Services Publics Écoresponsables (SPE) s'inscrit parmi les Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG), suivi et piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Il permet d'intégrer et de mettre en cohérence toutes les actions visant à rendre l'État exemplaire en matière d'écologie.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont concernés par la mise en œuvre de la réduction de l'impact écologique de l'ensemble de leurs activités : la formation, la recherche, la gestion des campus et du parc immobilier, la gestion des déchets, les achats, la mobilité des étudiants et du personnel etc.

LES OBLIGATIONS D'ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

Le document de cadrage du MESR de juin 2023 *Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale" (SD DD&RSE)*, indique que ce dernier est un document cadre ayant une dimension stratégique supérieure qui engage la responsabilité politique de l'établissement sur trois objectifs majeurs :

- la réduction ciblée de l'empreinte carbone ;
- la réduction de la consommation d'énergie ;
- la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant.

Le déploiement de ce schéma doit s'inscrire dans la durée et son pilotage doit s'opérer au plus haut niveau des cadres de la gouvernance des établissements. Il doit impérativement s'inscrire dans les objectifs de la circulaire Services Public Ecoresponsables (SPE) et se fixer ainsi des trajectoires de transformations mesurables. Le niveau de ces objectifs fera l'objet d'un dialogue particulier entre le ministère et chaque opérateur. Les champs d'action visent la totalité des activités de l'établissement et proposent des méthodes de travail participatives. Le Schéma Directeur s'appuie sur les autres plans d'actions sectoriels souvent élaborés au sein de l'établissement sur des thématiques telles que la qualité de vie au travail, la lutte contre les discriminations, les relations science/société, la politique immobilière et la sobriété énergétique, entre autres.

LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

Une nouvelle organisation politique et institutionnelle

Le SD TES est porteur d'une vision et d'un projet au service de la transformation de l'institution qui permet de l'inscrire dans la transition écologique, face au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Ce document stratégique a vocation à **mettre en place une organisation politique et institutionnelle pérenne pour mener des actions de Transition Écologique et Sociétale**. Il est accompagné d'un plan d'actions à 5 ans (2025-2030) dont l'amélioration continue s'effectuera dans le cadre d'une démarche participative, favorisant la mobilisation individuelle et collective de l'ensemble de la communauté universitaire. L'enjeu est de faire de chacun un acteur de cette transformation, quel que soit son métier ou son statut au sein de l'établissement et de mobiliser les énergies au bénéfice du bien commun.

Cette transformation s'opèrera au travers de 8 axes, en s'inspirant du plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics éco-responsables (SPE) et en s'appuyant sur le référentiel de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation :

- Renforcer la Gouvernance et la Stratégie (TES) de l'Établissement,
- Former l'ensemble des agents et des étudiants à la TES,
- Soutenir une recherche Responsable et Durable,
- Mieux se déplacer,
- Mieux produire et mieux consommer (achats responsables, numérique responsable, gestion des déchets),
- Mieux gérer les bâtiments,
- Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes,
- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.

Ces axes sont déclinés en actions à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs à 2 ans (2027) et à 5 ans (2030).

La nécessité d'un portage politique fort

Le soutien par une implication directe du Président de l'Université de Limoges est incontournable pour porter les dispositifs d'obligation et d'incitation, à travers des arbitrages politiques.

Le portage en direct par une ou plusieurs Vice-Présidence(s) en charge de la TES est nécessaire pour assurer les liens fondamentaux avec les directions, les services, les composantes et les laboratoires de l'Université.

L'inscription d'objectifs de TES dans tous les domaines et dans tous les projets portés par les Vice-Présidences est à effectuer et à valider régulièrement.

Gouvernance et comitologie : une organisation interne efficace pour atteindre les objectifs du plan d'action

Le rôle de la cellule Transition Écologique et Sociétale

La cellule TES est en charge du pilotage et de l'animation de la stratégie TES, elle est rattachée à la Direction Générale des Services.

Le rôle de la cellule TES est double :

1. Piloter et animer la stratégie TES de l'établissement : c'est un rôle transversal qui implique une légitimité à agir auprès des composantes, des instituts de recherche, des pôles, des directions et des services ;

2. Accompagner les services et les directions dans le pilotage des actions TES.

Développer une comitologie et des méthodes de travail participatives pour embarquer l'ensemble de la communauté universitaire dans cette transformation

Pour mobiliser la communauté universitaire dans la transition écologique et sociétale, la gouvernance doit prévoir régulièrement des temps d'échange, afin de recueillir les propositions et analyser les moyens d'atteindre les objectifs.

Pour cela, une gouvernance partagée du projet SD TES est à organiser autour de trois échelles d'acteurs :

- **Une échelle d'actions proche des directions, des pôles et des services, avec :**

 - **Un comité de projet pour la mise en œuvre des actions (1 action = 1 projet)**

Un comité de projet est composé du service en charge de piloter l'action et de la cellule TES qui l'accompagne.

Son objectif est de mettre en œuvre le plan d'action.

Pour la réalisation de certaines actions, un collectif élargi est indispensable, ce qui amènera à la création de Groupe de Travail (GT) thématiques tels que le GT « Formation TEDS » ou le « GT Tri », déjà créés en 2024.

Il existe autant de comités de projet que de services/directions en charge du pilotage d'actions, soit 8 en se référant au plan d'action : Pôle Formation, Pôle Recherche, Service Marchés, Service Prévention Sécurité Environnement, Direction du Patrimoine Immobilier, Direction du Système d'Information, Service Communication, et l'activité du Chargé de Mission Mobilité.

<u>Composition du comité de projet placé sous la responsabilité du VP TES</u>

- <u>Le service pilote de l'action</u>

Ce service qualifié de « pilote » de l'action est composé :

- du Vice-Président en charge du portage de l'action. Il définit la vision et les objectifs en concordance avec la stratégie TES de l'université et il approuve les demandes de changement qui ont un impact sur le budget et les ressources. Il représente les projets au sein de l'équipe présidentielle ainsi que des acteurs internes et externes ;

- du responsable de l'action, d'un personnel BIATSS responsable de la planification, de l'organisation et de la réalisation de l'action. Il est le garant du succès de l'action et doit s'assurer que celle-ci est réalisée dans les délais impartis en respect du budget alloué.

Détails des missions :

- En collaboration avec les parties prenantes, identifier les besoins et les attentes puis de les traduire en objectifs clairs et mesurables, et enfin d'identifier les risques. Si besoin, un groupe de travail est créé et coanimé avec la cellule TES ;

- Détailler les étapes à suivre, les ressources nécessaires et les jalons, et suivre pas à pas l'avancement du projet.

❖ La cellule Transition Écologique et Sociétale

Les missions détaillées de la cellule TES sont les suivantes :
- Assurer des points réguliers en comités de projet : programmer une réunion bimestrielle avec chaque service pilote (responsable d'action et Vice-Président) pour suivre l'avancer de l'action, accompagner, conseiller et communiquer les opportunités et les risques identifiés ;

- Communiquer de manière ascendante : synthétiser les informations collectées au sein des différents comités de projet pour les transmettre au Comité de Direction et au Comité Stratégique ;

- Communiquer de manière descendante : transmettre les décisions du Comité de Direction et du Comité Stratégique en réunion des comités de projet ;

- Assurer la transversalité des projets : favoriser la collaboration entre les comités de projet et veiller à leur cohérence.

Au vu du nombre de services à accompagner, la cellule TES sera amenée à programmer annuellement en moyenne un comité de projet par semaine sur 9 mois.

Les réunions en comités de projet permettront d'élaborer les fiches actions (1 fiche par action définie dans le plan d'actions du SD TES).

- **Un comité de direction pour suivre la mise en œuvre des actions**

Un comité de direction est constitué du Directeur Général des Services, de la Direction du service en charge du pilotage de l'action et du Chargé de projet TES et QVCT assurant le pilotage et l'amélioration continue du SD TES avec son plan d'action.

Il prépare les réunions du Comité Stratégique.

Il est placé sous la responsabilité du Vice-Président TES. Celui-ci définit la vision et les objectifs de la stratégie TES de l'université.

Les objectifs de ce comité de direction sont les suivants :

- Suivre la mise en œuvre des actions ;

- Mobiliser et coordonner les acteurs internes et externes pour assurer la mise en œuvre des actions.

Il y a autant de comités de direction que de directions ou de services en charge du pilotage d'actions.

Un comité de direction se réunit 1 fois par trimestre. Le Directeur Général des Services (DGS) et le Chargé de projet Transition Écologique et Sociétale seront donc amenés à se réunir annuellement en moyenne 2 fois par mois sur 9 mois lors de ces comités de direction thématiques.

- **Un comité stratégique**

Le comité stratégique se réunit 1 fois par an, avant la présentation du SD TES en Conseil d'Administration pour sa validation.

Il est composé de la manière suivante : Président, Vice-Président TES, Directeur Général des Services, Directeur des Ressources Humaines, Vice-Présidents et Directeurs concernés par le portage et le pilotage d'actions, Directeurs de composantes. L'ensemble des Vice-Présidents et des Directeurs de services sont également invités.

Ses objectifs sont les suivants :

- Garantir la conformité des actions menées dans les services et dans les composantes conformément aux orientations stratégiques du SD TES ;

- Assurer la cohérence entre le SD TES et les autres plans et schémas en cours à l'Université ;

- Examiner l'avancement et trouver des solutions pour les blocages de certaines actions ;

- Présenter au Conseil d'Administration le bilan annuel des actions et la stratégie de l'université en matière de TES.

- **Une communauté engagée à l'échelle des composantes, des services centraux et des laboratoires : un réseau de chargés de mission TES et un réseau d'étudiants ambassadeurs TES**

L'objectif est de développer en 2026 **un réseau de chargés de mission TES (au moins une personne par composante) en charge d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions au sein de leur composante** et d'assurer la diffusion de l'information. L'animation de ce réseau par la cellule TES permettra de donner de la visibilité sur ce qui est mis en œuvre et d'exposer les difficultés rencontrées au sein de chaque composante, de partager les retours d'expérience, et de permettre une montée en compétence via un cycle de formation.

Ce réseau se réunira 2 fois par an. L'une de ces réunions se tiendra à l'occasion de la journée du Forum annuel TES.

Dans la même optique, un Vice-Président étudiant adjoint en charge de la TES animera **un réseau d'étudiants ambassadeurs TES**. La mobilisation de la communauté étudiante sera également assurée par l'intermédiaire d'un partenariat avec les associations identifiées pour le développement de certaines actions inscrites dans le plan d'action.

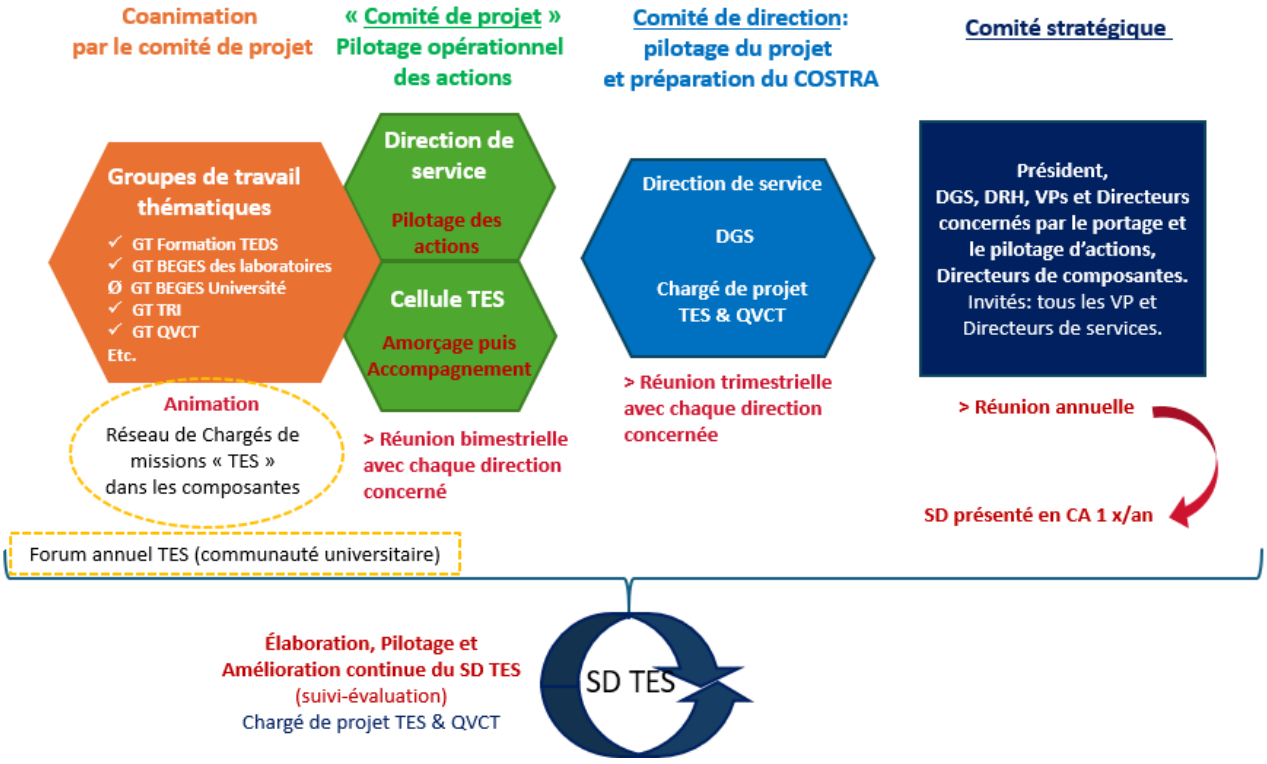
Concernant les laboratoires de Recherche, un réseau de « référents BEGES des laboratoires de Recherche » est animé depuis 2023 par le Pôle Recherche (animation assurée par le Chargé de projet BEGES des laboratoires de recherche) afin d'accompagner la réalisation de l'empreinte Carbone des laboratoires et la mise en œuvre du plan de transition associé.

Il existe également la possibilité, à l'initiative des services, de formaliser l'engagement de personnes au sein d'un groupe de travail thématique via une lettre de missions signée par le Président de l'Université. C'est le cas par exemple pour les membres du GT « Tri et Réduction des Déchets ».

- **La mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire par l'organisation d'un forum annuel TES**

L'idée est d'organiser à partir de 2027 **un Forum annuel TES, coordonné par la cellule TES avec le soutien du réseau des chargés de mission TES et du réseau des étudiants ambassadeurs TES de l'université**. Tous les personnels administratifs et techniques des services, des pôles, des composantes, des instituts de recherche et des unités de recherche, ainsi que les enseignants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs seraient conviés à y participer afin d'être informés de l'avancée des projets, d'évaluer l'impact et l'efficacité des actions menées, de préciser et de faire évoluer collectivement certaines actions et enfin, de proposer de s'impliquer dans des actions collectives.
Une mobilisation de la communauté étudiante serait assurée par le biais des associations étudiantes identifiées.
Les parties prenantes externes y seraient également invitées.

Schéma de proposition de gouvernance du SD TES à l'Université de Limoges



Ce schéma synthétise l'organisation générale à développer pour piloter et améliorer de manière continue le SD TES de l'Université de Limoges. La gouvernance du SD TES doit permettre de piloter dans la durée les transformations écologiques et sociétales dans une organisation transversale cohérente, articulée aux instances centrales de l'établissement.

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION ET DE PILOTAGE DU SCHÉMA DIRECTEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

Réaliser un état des lieux

Entretiens et groupes de travail

Un premier état des lieux réalisé au cours du deuxième semestre 2024 a permis d'identifier en partie les atouts et les faiblesses, les menaces et les opportunités de l'Université de Limoges au regard des transitions écologiques et sociétales.
Il a été conduit à partir d'entretiens individuels avec les services les plus concernés en central et à partir de travaux menés au fil des réunions de groupes de travail thématiques. **Il a permis de proposer des pistes d'actions pour les 5 années à venir (2025-2030).**

Analyse documentaire et benchmark

Les éléments transmis par les services (textes réglementaires, schémas universitaires, documents de travail etc.) ont été analysés et un benchmark des initiatives menées dans d'autres universités françaises a été réalisé de manière à s'en inspirer. Des échanges via l'intégration de réseaux (CIRSES, AMUE, VP TREES), la participation aux journées d'étude pour un développement soutenable à l'IH2EF à Poitiers, le suivi de cycles de webconférences organisés par l'AMUE et par le CIRSES, ont permis de structurer ce travail d'élaboration du Schéma Directeur DD RSE.

Élaborer une proposition de plan d'action

En se basant sur l'état des lieux réalisé au deuxième semestre 2024 et sur la circulaire Services Publics Écoresponsables (SPE) de novembre 2023, l'Université de Limoges a souhaité proposer **une première priorisation des actions à engager avec la nouvelle équipe politique au mois de janvier 2025. Ce SD TES propose une trajectoire de transformation avec 8 axes stratégiques déclinés en 63 actions à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs à 2 ans (2027) puis à 5 ans (2030).**

Piloter et améliorer de manière continue le plan d'action (suivi-évaluation)

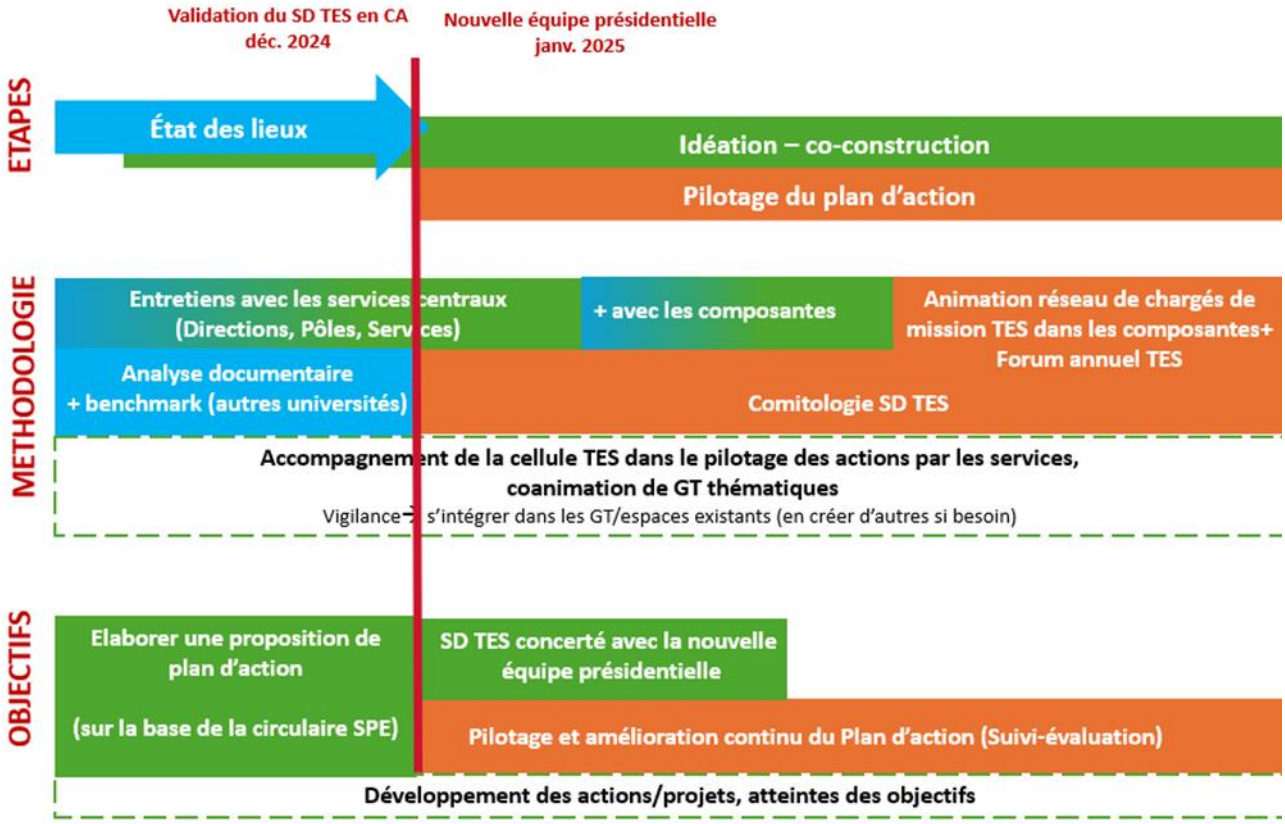
Le SD TES devra être amélioré de manière continue par son pilotage et un suivi-évaluation assurés par un Chargé de projet TES & QVCT. **Ces améliorations et suivis sont rendus possibles grâce au développement d'une comitologie spécifique** (voir « Gouvernance et comitologie : une organisation interne efficace pour atteindre les objectifs du plan d'action » page 4).

Les comités de projets avec les porteurs et les pilotes des projets permettront de décliner les actions en fiches actions.

Une deuxième phase d'entretiens avec les composantes permettra de réaliser un état des lieux sur ce qui est mis en œuvre et les difficultés rencontrées. La cellule TES accompagnera les composantes dans la formalisation des objectifs de Transition Écologiques et Sociétale inscrites dans leurs feuilles de routes et s'appuiera sur la création et l'animation d'un réseau de chargés de mission TES (au moins une personne par composante) pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions au sein de leur composante.

Dès 2027, un forum annuel TES serait organisé afin de préciser et de faire évoluer collectivement certaines actions et enfin, de proposer à l'ensemble de la communauté universitaire de s'impliquer dans des actions collectives.

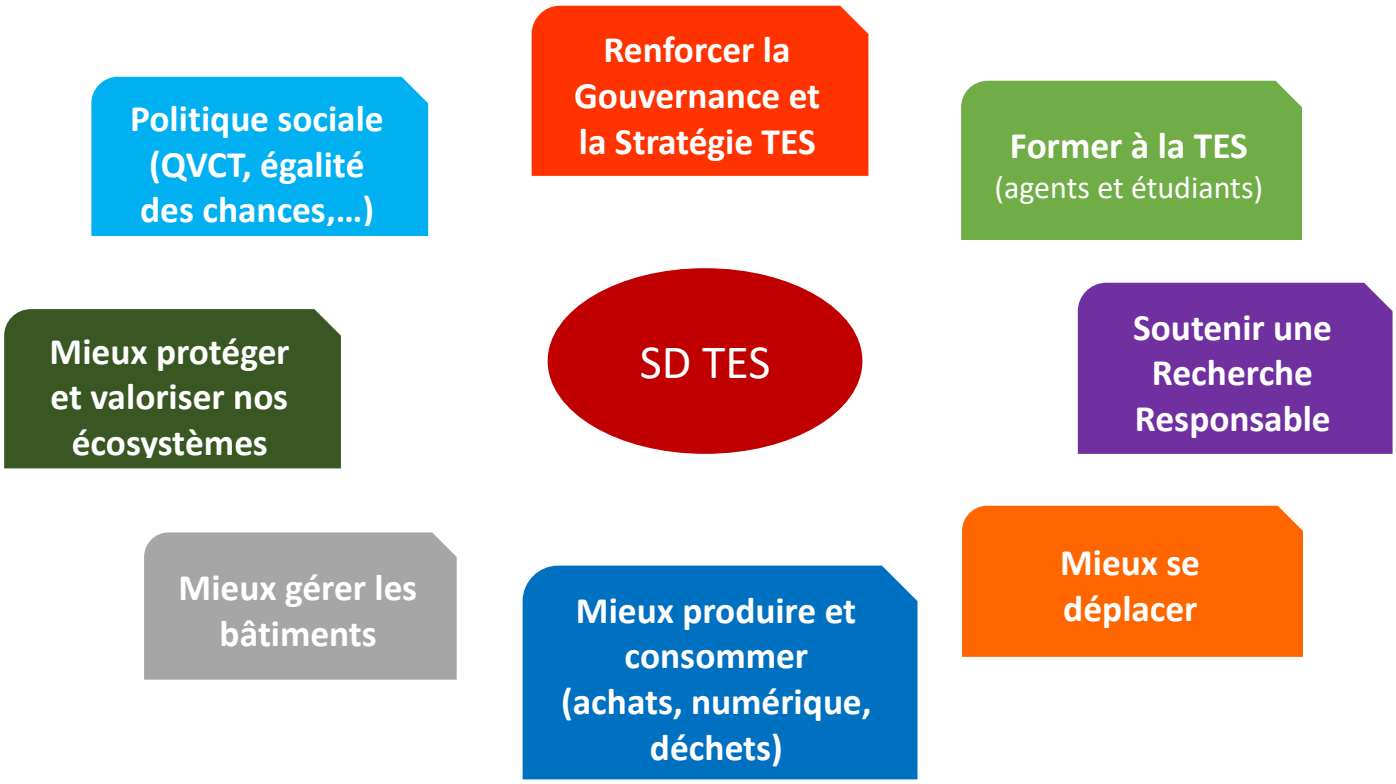
Schéma synthétique de la démarche d'élaboration et de pilotage du SD TES



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

LES AXES STRATÉGIQUES ET LE PLAN D'ACTION

8 axes stratégiques déclinés en plan d'action



Axe RENFORCER LA STRATÉGIE ET LA GOUVERNANCE de la Transition Écologique et Sociétale

L'élaboration de ce Schéma Directeur permet de formaliser la politique de l'Université de Limoges en matière de Transition Écologique et Sociétale. Il devra être amélioré de manière continue par son pilotage et un suivi-évaluation assurés par le Chargé de projet TES & QVCT. Cette amélioration et ce suivi sont possibles grâce au développement d'une comitologie spécifique autour du SD TES (voir « Gouvernance et comitologie : une organisation interne efficace pour atteindre les objectifs du plan d'actions » page 4).

Afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs du plan d'actions, la nouvelle équipe présidentielle, qui prendra ses fonctions en janvier 2025, devra nécessairement être composée d'au moins un Vice-Président étudiant TES, un Vice-Président délégué à la TES, et un Vice-Président délégué au patrimoine durable.

Chaque action du SD TES sera adaptée en fonction des moyens humains et financiers de l'établissement et elle sera actualisée chaque année suite au dialogue d'orientations budgétaires (« dialogue de gestion »).

Axe stratégique : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA STRATEGIE TES				
Objectif 1: Formaliser la politique TES de l'UL				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification** (année civile)	**Portage**	**Pilotage**
Action 1	**Elaborer le Schéma Directeur TES de l'établissement et le présenter aux instances.**	**S2 2024**	**Président**	**Chargé de projet TES&QVCT**
Action 2	**Amélioration continue du SD et animation du plan d'action. Présentation annuelle en CA**	**continu**	**VP TES**	**Chargé de projet TES&QVCT**
Action 3	**Elaborer le Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre de l'UL (obligation tous les 3 ans), accompagné de son plan de transition**	**S1 2025**	**VP TES**	**Chargé de projet BEGES de l'université**
Action 4	**Publier une lettre d'orientation stratégique TES : le Président demande aux VPs d'écrire leurs ambitions sur le volet TES**	**S1 2025**	**Président**	
Action 5	**un VP délégué TES, un VP étudiant TES, un VP délégué Patrimoine & DD, un Chargé de mission de l'UL Mobilité durable**	**S1 2025**	**Président**	
Action 6	**Créer et animer un réseau de chargés de mission ou référents TES (au moins un chargé de mission TES dans chaque composante) + un réseau d'étudiants ambassadeurs TEDS pour i) appuyer l'intégration de la TES dans la feuille de routes de la composante, des services, et pour ii) venir en appui au développement du plan d'actions au sein de la composante. Formaliser leur engagement et missions via une lettre de mission.**	**2026 →**	**VP TES VP Etudiant TES**	**Cellule TES**
Action 7	**Mettre en place une stratégie de communication sur la TES**	**S2 2025 →**	**Président**	**Service Com**
Action 8	**Ajouter dans les statuts de l'Université de Limoges, que le conseil d'administration adopte le SD TES**	**S1 2026**	**Président**	
Objectif 2. Piloter la stratégie TES, en encourageant la participation des personnels et étudiants au plan d'action TES				
Action 9	**Définir la feuille de route annuelle de la cellule TES et donner les moyens à la cellule de la suivre**	**S1 2025 →**	**Président VP TES**	**DGS, DAF cellule TES**
Action 10	**Organiser une comitologie autour du SD TES (comité stratégique, de direction, de projet)**	**S1 2025 →**	**VP TES**	**DGS Cellule TES**
Action 11	**Animer le réseau des chargés de mission TES: accompagnent le plan d'action DD RSE au sein des composantes, partage de retours d'expériences, montée en compétences etc.**	**2026 →**	**VP TES**	**Cellule TES**
Action 12	**Mettre en place en forum annuel TES: informer de l'avancée des projets, préciser et faire évoluer collectivement certaines actions, proposer de s'impliquer dans des actions collectives**	**2027**	**VP TES**	**Cellule TES**
Objectif 3. Développer des projets TES avec les collectivités territoriales locales et les partenaires nationaux				
Action 13	**Dialoguer avec les parties prenantes afin d'identifier nos enjeux communs et de coopérer**	**continu**	**VP TES**	**Cellule TES + Direction Stratégie et Partenariats**
Action 14	**S'inscrire dans les initiatives des réseaux nationaux (CIRSES, AMUE, VP trees etc.)**	**actuel, en continu**	**VP TES**	**Cellule TES**
Action 15	**Anticiper l'éco-socio-conditionnalité des financements publics: élaborer un contrat de transition avec la région NA**	**nov. 2024 + tous les 3 ans 2027,2030…**	**VP TES**	**Cellule TES**

Axe FORMER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

La politique de l'établissement liée à l'enseignement et à la formation à la Transition Écologique et Sociétale est portée par la Vice-Présidence Formation et Vie Universitaire (VP CFVU), en lien avec la Vice-Présidence déléguée à la Transition Écologique et Sociétale (VP TES).

Le rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » de Jean Jouzel et Luc Abbadie (février 2022) a été suivi de deux notes de cadrage et de préconisations du MESR :

- « Former à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) les étudiants de premier cycle » de juin 2023, incluant également une demande de formation des futurs cadres à horizon 2025 ;
- « Former les enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS » de septembre 2024, incluant également une demande de formation de l'ensemble des personnels de l'ESR.

Afin de répondre au besoin urgent de formation des étudiants à la TEDS dès la rentrée 2025, un groupe de travail s'est réuni 5 fois en 2024, aboutissant à l'élaboration d'une note de cadrage de l'UL, votée en CFVU en octobre 2024. Les prochaines réunions de travail seront focalisées sur le contenu des enseignements à la TEDS (les 10 heures du socle commun de connaissances et les 20h minimum concernant les enseignements plus spécialisés par rapport à la formation concernée). L'offre de formation de l'Université de Limoges étant pluridisciplinaire, certaines formations comportent déjà des enseignements portants sur un ou plusieurs thèmes préconisés par le ministère au sujet de la TEDS (diagnostic réalisé en 2024 auprès des Directions de chaque composante).

En plus de former les étudiants, il s'agit dorénavant de former les enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS de l'UL aux enjeux de la TES et aux leviers d'actions possibles à la fois en tant que citoyen et en tant que professionnel.

Axe stratégique: FORMER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE				
Objectif 1. Former tous les étudiants à la Transition écologique et sociétale				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 16	**Former à la TES les étudiants du 1er cycle (minimum 30h de Formation) - Incitation du MESR (4 GT Formation TEDS depuis avril 2024)**	**S2 2025 →**	**VP FVU VP TES**	**Pôle Formation**
Action 17	**Rendre obligatoire une formation à la TES pour les doctorants + ajouter au projet de thèse un point TES**	**2026 →**		
Objectif 2. Former tous les agents à la Transition écologique et sociétale				
Action 18	**S'assurer de la formation des enseignants et enseignants-chercheurs qui enseigneront la TES aux étudiants du 1er cycle**	**S1 2025 →**	**VP TES**	**Cellule TES DRH**
Action 19	**S'assurer de l'acculturation et de la formation des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels BIATSS à la TES**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**Cellule TES DRH**
Acion 20	**Déployer les fresques et ateliers (climat, biodiversité, atelier 2 tonnes…) > répond à l'objectif 1 et 2**	**actuel, en continu**	**VP TES**	**Cellule TES**

Retours d'expériences d'autres universités : actions pilotées par 1 ETP Ingénieur pédagogique

Note de cadrage de septembre 2024 du MESR : « Le recrutement d'ingénieurs pédagogiques ou d'ingénieurs de formation spécialisés dans le domaine TEDS serait opportun pour répondre à ces besoins », pour cela « le COMP (Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance), est une source de financement qui peut être envisagée, et souhaitable »

Axe SOUTENIR UNE RECHERCHE RESPONSABLE ET DURABLE

La politique de l'établissement liée au soutien à une recherche responsable au service de la TES est portée par la Vice-Présidence en charge de la Recherche, en lien avec la Vice-Présidence déléguée à la Transition Écologique et Sociétale (VP TES).

Le Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR, de juin 2023, rappelle que l'accélération du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité rendent nécessaire l'intensification des actions en matière de recherche et d'innovation pour décarboner les activités et préserver la biodiversité.

L'UL a pour objectif d'accompagner la recherche vers une meilleure prise en compte de ses impacts sur la biodiversité et le climat :

- Concernant les sujets de recherche, il s'agit d'orienter les réflexions vers la prise en compte de leur potentiel impact (négatif ou positif) sur le climat et sur la biodiversité, et de tendre vers une recherche plus responsable, au service de la TES. Qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux, les Appels à Projets recherche comportent dorénavant un volet sur la Transition Écologique et Sociétale. L'instance d'évaluation HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui évalue les laboratoires de recherche a également prévu d'évaluer cette dimension lors de la prochaine vague ;

- Concernant les pratiques de recherche, il s'agit de s'appuyer sur la réalisation en 2024 du Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des laboratoires de recherche de l'UL, pour élaborer et piloter un plan de transition (propre à chaque unité de recherche en tenant compte de ses spécificités) pour tendre vers une diminution de l'empreinte environnementale et une décarbonation des activités liées à la recherche.

Axe stratégique : SOUTENIR UNE RECHERCHE RESPONSABLE ET DURABLE				
Objectif 1. Intégrer la TES dans la stratégie de recherche et d'innovation des laboratoires				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 21	**Identifier les thématiques de recherche en lien direct avec la TES**	**S1 2025**	**VP Recherche**	**Pôle Recherche + Cellule TES**
Action 22	**Accompagner les équipes dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'impact écologique et sociétale de i) leurs sujets de recherche ii) de leurs pratiques de recherche * (plan de transition lié au BEGES des laboratoires) Valoriser les changements de pratiques existants**	**2026**	**VP Recherche**	**Pôle Recherche**
Action 23	**Organiser des tables rondes de sensibilisation des directeurs d'unités et des référents BEGES des laboratoires, à la recherche responsable**	**S1 2026 →**	**VP Recherche**	**Cellule TES**
Objectif 2. Réduire les impacts négatifs des pratiques de la Recherche				
Action 24	*** Elaborer un plan de transition lié au BEGES des laboratoires de recherche Accompagner les équipes dans la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités, partager les bonnes pratiques...**	**→ S2 2025**	**VP Recherche**	**Pôle Recherche (Chargé de projet BEGES des laboratoires de recherche)**

Axe MIEUX SE DÉPLACER

La politique de l'établissement liée à la mobilité durable est portée par la Vice-Présidence déléguée à la Transition Écologique et Sociétale (VP TES).

L'Université de Limoges s'engage à favoriser les mobilités à faible impact environnemental des personnels et étudiants, notamment en incitant au covoiturage. En 2024, différentes solutions de covoiturage ont été analysées suite à une sollicitation de la part du CHU (encombrement des parkings sur le site de Marcland voué à s'amplifier avec la construction du bâtiment ΩHealth), à une forte demande des étudiants et de certains personnels. Des discussions avec Limoges Métropole, dont la mobilité est leur compétence, sont en cours : ils sont chargés de déployer pour 2025 le dispositif de covoiturage COVOIT-MODALIS émanant de la grande région. L'Université de Limoges est partie prenante dans la participation à leur analyse des besoins auprès des potentiels utilisateurs.

Diminuer et verdir les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail des personnels et des étudiants contribuera de manière significative à réduire l'empreinte carbone de l'Université de Limoges : en effet, ce sont des postes qui sont significativement émetteurs de gaz à effet de serre.

Du fait de l'inexistence actuelle d'un service qui pilote la thématique de la mobilité en interne, il est fortement recommandé qu'un chargé de mission en mobilité durable de l'université soit désigné dès 2025 afin de pouvoir piloter l'ensemble des actions décrites ci-dessous.

Axe: MIEUX SE DEPLACER				
Objectif 1. Réduire et verdir les déplacements domicile-travail				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 25	**Mettre en place un plan de mobilité durable de l'UL**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Action 26	**Encourager les agents à décarboner leurs déplacements domicile-travail (transports collectifs, forfait mobilité durable, covoiturage).**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Action 27	**Développer et promouvoir des solutions de covoiturage (partenariat avec Limoges métropole)**	**→ S2 2025**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Action 28	**Promouvoir la pratique du vélo et mettre à disposition des agents aussi bien que des usagers du service public des places de stationnement vélo sécurisées**	**→ 2027 UL équipée en places de stationnement vélo**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Objectif 2. Réduire et verdir les déplacements professionnels				
Action 29	**Encourager le recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux évènements hybrides pour limiter les déplacements professionnels des agents**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Action 30	**Inciter au report de la voiture vers le train, les transports collectifs et les modes actifs pour les trajets professionnels afin de réduire les consommations de carburant, en complément de la réduction à la source des déplacements**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Objectif 3. Réduire et compenser les émissions des trajets aériens				
Action 31	**S'engager à réduire les déplacements aériens des agents. Les déplacements des agents de l'État en avion ne sont autorisés que s'il n'existe aucune alternative ferroviaire de moins de 4 heures.**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Action 32	**Financer des projets de réduction et/ou séquestration d'émissions de gaz à effet de serre d'un montant équivalent aux émissions issues des vols des agents soit par l'achat de crédits carbone soit par le financement de projets de séquestration carbone sur le patrimoine de l'État > dès 2024 100 % des émissions de GES compensés**	**S2 2025 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**
Objectif 4. Décarboner la flotte automobile et déployer des points de recharge électrique				
Action 33	**Assurerez l'installation de points de recharge pour véhicules électriques dans tous les sites Encourager la possibilité d'accès aux points de recharge des agents et des usagers du service public**	**S1 2026 →**	**VP TES**	**CM de l'UL Mobilité durable**

Axe MIEUX PRODUIRE ET CONSOMMER (achats, numérique, tri des déchets)

La politique de l'établissement liée aux achats, au numérique et au tri des déchets est portée par la Vice-Présidence déléguée à la Transition Ecologique et Sociétale (VP TES).

L'UL a initié depuis plusieurs années une démarche d'achats responsables. Une convention signée avec Limoges Métropole vise, par le biais de facilitateurs, à intégrer plus de clauses sociales dans nos marchés. Dorénavant, l'effort doit se concentrer dans la définition d'une politique d'achats écologiquement plus responsable, notamment via l'intégration de critères environnementaux dans la rédaction des cahiers des charges et dans le choix des offres.

Concernant le matériel informatique dont l'université n'a plus usage, l'idée est de généraliser sa valorisation dans des filières de réemploi plutôt que dans celles dédiées au recyclage. De plus, l'UL par la DSI a optimisé la performance énergétique des centres de données et des serveurs informatiques (en passant de 15 salles de serveurs à un seul conteneur en circuit fermé permettant de réduire significativement l'énergie consommée pour son refroidissement).

Afin d'améliorer le tri et la valorisation des déchets, l'UL a lancé un marché fin 2024 pour acquérir du nouveau mobilier de tri adapté aux besoins identifiés (Service Prévention, Sécurité et Environnement et cellule TES). Accompagner d'un plan de communication, ce projet permettra l'harmonisation et l'amélioration des pratiques de tri sur l'ensemble des composantes et des sites de l'université.

Axe : MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER				
Objectif 1. S'engager et promouvoir une politique d'achat durable et responsable				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 34	**Définir une politique d'Achat public écologiquement* responsable**	**S2 2025**	**VP TES**	**Service marchés**
Action 35	**Accroitre l'intégration de considérations environnementales dans nos contrats** (selon les objectifs du PNAD Plan National pour des Achats Durables 2022-2025) **Intégrer des critères environnementaux dans le choix des offres (ex: approche cycle de vie des produits)**	**→ 2026**	**VP TES**	**Service marchés**
Action 36	**Encourager les services à acheter ou récupérer des biens d'occasion (notamment via les plateformes dédiées) et en particulier lors des projets de réaménagements (par exemple les meubles, le matériel informatique, etc.).**	**S1 2025 →**	**VP TES**	**Service marchés**
Action 37	**Respecter l'interdiction d'achat de plastique à usage unique pour une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements organisés** (article 77 de la loi AGEC 2022)	**S1 2025 →**	**VP TES**	**Service marchés**
Objectif 2. Développer le numérique responsable et allonger la durée du vie du matériel				
Action 38	**Veiller à ce que le matériel informatique et téléphonique dont l'université n'a plus l'usage, après avoir toutefois allongé sa durée de vie en fonction des justes besoins des agents, puisse être valorisé dans des filières de réemploi après sécurisation des données** (article 16 de la loi REEN et du décret n°2023-266 du 12 avril 2023)	**S2 2025 →**	**VP TES**	**DSI**
Action 39	**Veiller à la performance énergétique et carbone des centres de données et serveurs et développer des projets de récupération de la chaleur fatale.**	**optimum** **axe d'amélioration : source énergie renouvelable**		
Objectif 3. Réduire la quantité de déchets et mieux la valoriser				
Action 40	**Assurer le respect de l'obligation de tri à la source** (décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021) : **Améliorer le tri et la valorisation des déchets à l'UL > harmoniser le mobilier de tri et la communication** **(4 GT Tri depuis janvier 2024)**	**S1 2024 →**	**VP TES**	**Service PSE + Cellule TES + Service**
Action 41	**Assurer la mise en place de l'obligation du tri à la source des bio-déchets** (article L.541-21-1 du code de l'environnement)		**VP TES**	**Service PSE**
Action 42	**Développer ou contractualiser des solutions de consigne et de réparation (contenants alimentaires consignés, réparation de mobiliers, etc.).**	**S2 2025**	**VP TES**	
Action 43	**S'engager à proposer les biens et matériels dont l'Université n'a plus l'usage aux organismes publics et aux associations, fondations ou acteurs de l'ESS** (article 16 de la loi REE), **notamment via la plateforme dons.encheres-domaine.gouv.fr**	**S2 2025**	**VP TES**	**DSI (mat. info.) DPI**

Axe MIEUX GÉRER LES BÂTIMENTS

Il est nécessaire de renforcer le portage politique des enjeux immobiliers par une Vice-Présidence déléguée au « Patrimoine Durable »

Le parc immobilier de l'UL est très énergivore. La stratégie d'intervention doit donc définir et prioriser les actions à mettre en place sur les bâtiments les plus énergivores.
Par ailleurs, des excédents de surfaces sont constatés au sein des locaux administratifs de l'ensemble des sites. Une démarche appuyée d'optimisation et de mutualisation des locaux existants constitue donc un préalable avant la création de nouvelles surfaces. Ces éléments devront intégrer le prochain Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de 2027.

Ambition : MIEUX GERER LES BATIMENTS				
Objectif 1. Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 44	**Actualiser et mettre en oeuvre le Plan de sobriété énergétique 2022-23** (circulaire du 10 novembre 2022) Assurer sa pérennisation sur le long terme par la **sensibilisation des agents et la formation des équipes techniques**. Veiller à **désigner un ambassadeur sobriété pour chacun des principaux sites** remarque : possibilité de s'appuyer notamment sur le réseau des coordinateurs énergie qui a été renforcé de 40 ETP en 2023		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 45	**Assurer le suivi des consommations énergétiques** par le raccordement de l'ensemble des bâtiments au sein de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFi), ainsi que l'exactitude des données au sein du Référentiel Technique-ESR		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 46	**Veiller au respect des différentes obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments** (article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation, du décret du 23 juillet 2019 dit décret tertiaire et de l'article 160 de la loi du 22 août 2021 dite loi Climat et résilience)		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Objectif 2. Mettre en œuvre une stratégie de rénovation des bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire les émissions carbone				
Action 47	**Définir la stratégie environnementale (et notamment énergétique) des bâtiments du parc immobilier de l'UL au sein du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) pour sa validation** **source : courrier DIE du 24/08/2023 - Examen du projet SPSI**	**→ 2027**	**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 48	**Privilégier la rénovation et la réhabilitation de bâtiments plutôt que de prévoir des opérations d'extension** (respect de la circulaire du 8 février 2023 sur la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État). **Définir et prioriser les actions à mettre en place sur les bâtiments les plus énergivores** source : courrier DIE du 24/08/2023 - Examen du projet SPSI		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 49	Programmer la suppression de l'ensemble des chaudières fioul avant 2029. Cesser l'installation de nouvelles chaudières au gaz et encourager, en remplacement, la production d'énergie renouvelable (loi du 10 mars 2023 - accélération de la production d'ENR)	**→ 2029**	**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Objectif 3. Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments et des constructions				
Action 50	**S'engager dans une démarche d'optimisation et de mutualisation des locaux existants avant la création de nouvelles surfaces** (circulaire du 8 février 2023 sur la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État) **source : courrier DIE du 24/08/2023 - Examen du projet SPSI**		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 51	Pour les parcs de stationnement : **• Intégrer des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration ou l'évaporation de l'eau** **• Intégrer des dispositifs végétalisés ou des ombrières concourant à l'ombrage, intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables** (dans certains cas) (article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L.111-19-1 du Code de l'urbanisme) **• Engager des travaux de désimperméabilisation des surfaces** (article 40 de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable)		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 52	Dans le cas de constructions neuves si elles ne peuvent être évitées: **• Une approche bioclimatique doit être systématiquement recherchée, favorisant des solutions passives**. **• Considérer et éviter l'artificialisation des sols** **• Intégrer une part de matériaux biosourcés** (article L228-4 du code de l'environnement)		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 53	Toutes les nouvelles constructions, les extensions et les rénovations lourdes de bâtiments d'une emprise de plus de 500m2 au sol: **doivent intégrer en toiture du bâtiment soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation** (article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation)		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 54	Renforcer la prise en compte des déchets en permettant **le réemploi des matériaux de construction**		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**

Axe MIEUX PROTÉGER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

La politique de l'établissement liée à mieux protéger et valoriser nos écosystèmes est portée par la Vice-Présidence déléguée à la Transition Ecologique et Sociétale (VP TES) et pour certaines actions liées à l'immobilier, devra être portée par une Vice-Présidence déléguée au « Patrimoine Durable ».

La préservation et la restauration de la biodiversité ainsi que la gestion de la ressource en eau sont des enjeux d'une importance cruciale. En effet, il ne faut pas oublier que l'Humain fait partie intégrante de la Nature. Au sein des campus de l'UL, les efforts seront à poursuivre pour renforcer la gestion durable des espaces verts, valoriser et soutenir les initiatives en faveur de la biodiversité et déployer les moyens nécessaires à une meilleure gestion de l'eau.
Il s'agira également de trouver des coopérations avec des partenaires officiels.

Axe: MIEUX PROTEGER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES				
Objectif 1. Renforcer la gestion durable des espaces verts				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 55	**Respecter l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public** (article 1 de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 et l'arrêté du 15 janvier 2021) **Respecter l'interdiction d'utilisation d'engrais de synthèse** (article 269 de la loi climat et résilience)		**VP TES**	
Action 56	**Mettre en place une démarche de labellisation des espaces verts (refuge LPO, Oasis nature…) et lancer l'élaboration puis la mise en œuvre de plans de gestion écologique (application stratégie nationale pour la biodiversité) Veiller à la plantation d'essences locales, non-envahissantes, adaptées au changement climatique et proposer un plan ambitieux de fauche tardive et sa valorisation auprès du public.**		**VP TES**	**cellule TES**
Action 57	**Développer des actions de dés-imperméabilisation, de renaturation, ainsi que de dépollution des sols de manière à répondre aux enjeux de protection de la biodiversité, de séquestration carbone, d'adaptation au changement climatique et de préservation des continuités écologiques. L'impact des constructions sur l'artificialisation devra être mesurée en vue d'une compensation à terme.**		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Objectif 2. Gérer plus durablement la ressource en eau				
Action 58	**Réduire la consommation d'eau potable: • assurer une maintenance des bâtiments pour éviter les fuites, • optimiser les consommations des systèmes de refroidissement des centres de données • équiper les bâtiments : chasse d'eau double flux, réducteurs de pression des robinets, etc. • sensibiliser les agents sur les bons gestes • respecter les consignes en périodes de tension fortes et de restrictions sur la ressource (lavage automobile, arrosage des espaces verts, etc.).**		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**
Action 59	**Développer des projets de récupération d'eau de pluie et de réutilisation des eaux usées dans le cadre défini par la loi remarque: possibilité de s'appuyer sur le dispositif France Expérimentation pour soutenir les porteurs de projets innovants écologiques de l'administration.**		**VP ou CM UL Patrimoine durable**	**DPI**

Actions inspirées du plan de transformation écologique de l'Etat pour des Services Publics Ecoresponsables (SPE) – nov. 2023

Axe POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale de l'établissement est portée par la Vice-Présidence déléguée aux Ressources Humaines (RH) et au dialogue social.

L'Université de Limoges a pour volonté de développer une meilleure **Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)** de ses employés afin d'améliorer leur bien-être dans leur environnement professionnel. La QVCT est un enjeu important pour assurer la satisfaction et donc l'engagement des personnels.

Un travail d'élaboration de charte de la QVCT permettra de définir les principes et les actions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser l'épanouissement des salariés.

En 2024, une première édition de la « semaine de la QVCT » s'est déroulé sur 3 jours, dans le but de sensibiliser le personnel aux enjeux de la QVCT et de donner de la visibilité sur les actions existantes à l'université. L'organisation d'un évènement annuel permettrait de faciliter l'appropriation de la QVCT par la communauté universitaire.

En 2023, une évaluation collective des facteurs de risques psychosociaux, piloté par le Service Prévention Sécurité Environnement (PSE), a souligné l'existence d'une souffrance liée à la fragmentation du travail (ex : interruptions perturbatrices, changements permanents, postes mutualisés ou partagés, etc.). La prochaine étape serait de développer un plan de prévention pour lutter contre cette fragmentation du travail.

Axe Politique Sociale				
	Actions à mettre en œuvre	**Planification**	**Portage**	**Pilotage**
Action 60	**Actualiser et suivre le plan d'actions "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023" (remarque : critère obligatoire éco-socio-conditionnalité des aides de la Région NA)**	**en continu (évaluation S1 2027)**	**VP RH et dialogue social**	
Action 61	**Elaborer une charte de la QVCT de l'UL**	**→ 2026**	**VP RH et dialogue social**	**Chargé de projet TES & QVCT**
Action 62	**Développer un plan de prévention contre la fragmentation du travail (se référer au bilan 2023 de l'évaluation collective des facteurs de Risques Psychosociaux)**	**→ 2026**	**VP RH et dialogue social**	**Service PSE**
Action 63	**Organiser un évènement annuel QVCT (ex: "semaine de la QVCT")**	**tous les ans**	**VP RH et dialogue social**	**Chargé de communication et de projet du SMSP + Chargé de projet TES & QVCT**

Cellule Transition Ecologique et Sociétale (TES)

Présidence de l'université
33, rue François-Mitterrand
87032 Limoges cedex 1

Contact référent SD TES 2025-2030 :

Marie Deguillon, Chargée de projet TES & QVCT, marie.deguillon@unilim.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Délibération enregistrée sous le numéro : **521/2024/CAB**
Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

Sujet : **Présentation du Schéma Directeur Transition Ecologique et Sociétale**

En juin 2023, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a demandé à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur d'élaborer un Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale ». Aux termes duquel *"tous les opérateurs du service public de la recherche et de l'enseignement supérieur doivent produire une stratégie qui trace pour chacun d'eux une trajectoire progressive de transformation du contenu de leurs activités, pour réduire notamment l'emprunte carbone, énergétique et environnementale de leur fonctionnement courant, tout en les inscrivant dans une démarche de planification écologique au service de la Nation qui se met en place à l'initiative du gouvernement".*

A cet effet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié également en juin 2023 une notice « Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE), indiquant les principes de ce schéma.

Par la suite, en septembre 2024, la DGESIP a demandé à chaque établissement de l'enseignement supérieur de renseigner les éléments relatifs au SD DD&RSE dans l'espace de suivi de la politique de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) et des Services Publics Écoresponsables (SPE) de la plateforme #Dialogue du ministère.

C'est la raison pour laquelle le Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale de l'Université de Limoges (SD TES), validé par le Conseil d'Administration, doit y être déposé d'ici au 31 décembre 2024.

Le projet du Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale (SD TES) de l'Université de Limoges est structuré autour des 8 axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1 :** Renforcer la Gouvernance et la Stratégie TES
- **Axe stratégique 2 :** Former à la TES
- **Axe Stratégique 3 :** Soutenir une Recherche Responsable
- **Axe stratégique 4 :** Mieux se déplacer
- **Axe stratégique 5 :** Mieux produire et consommer (achats, numérique, tri des déchets)
- **Axe stratégie 6 :** Mieux gérer les bâtiments
- **Axe stratégique 7 :** Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes
- **Axe stratégique 8 :** Politique social (Qualité de Vie et des Conditions de Travail …)

Ce projet a été présenté en Bureau de l'Université de Limoges, ainsi qu'au CSAE lors de sa séance du 13 décembre 2024.

L'intégralité du schéma, dont la rédaction développe chacun de ces différents axes et le plan d'actions associés (63 actions), a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Il est, en conséquence, proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges, d'adopter le SD-TES.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 20 décembre 2024

La Présidente de l'Université

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 20 décembre 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*